



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit NITRATE DE NICKEL(II) (HEXAHYDRATÉ)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique Ni(NO <sub>3</sub> ) <sub>2</sub> ·6H <sub>2</sub> O		Numéro MAT NP-0111	Masse molaire 290,81
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes NICKEL (II) NITRATE HEXAHYDRATE, NICKELOUS NITRATE HEXAHYDRATE, NITRATE NICKELEUX HEXAHYDRATE, NITRIC ACID NICKEL (II) SALT HEXAHYDRATE, NICKEL (ii) DINITRATE HEXAHYDRATE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2020-10-22	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Sensibilisation respiratoire catégorie 1</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1A</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 1B</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4</p> <p>Sensibilisation cutanée catégorie 1</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2</p> <p>Matières solides comburantes catégorie 2</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>DANGER</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques .</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p> <p>H272 Peut aggraver un incendie; comburant.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p>

	<p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pour l'extinction.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p><b>Santé</b> 2</p> <p><b>Inflammabilité</b> 0</p> <p><b>Réactivité</b> 1</p> <p><b>Spécial</b> OX</p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Nitrate de nickel (II) hexahydrate	13478-00-7	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et ne pas faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation de la peau. Irritation du nez et de la gorge. Vomissements. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	N'utilisez pas de produits chimiques secs ou de mousse. Le CO2 ou halon peuvent fournir un contrôle limité.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: - oxydes d'azote (NOx). Nickel/oxyde de nickel
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu. Le mélange composé d'eau, d'aluminium en poudre et des nitrates de métaux peut entraîner une explosion. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
--	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Fortement hygroscopique. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, l'air, l'humidité et les produits incompatibles. Entreposer dans un endroit frais. Entreposer dans un endroit bien aéré.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec les matières combustibles. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
NITRATE DE NICKEL (II) HEXAHYDRATÉ	13478-00-7	TWA	0.100000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		TWAEV	0.100000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		TWA	0.100000 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.050000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
L'ACGIH «A1» s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques. L'IARC «1» s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogène pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.				
Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)				
		TWA	0.050000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
		LMPT	0.100000 mg/m <sup>3</sup>	Tableau de l'ONtario : limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité du travail.
Fraction inhalable : la tranche granulométrique des particules en suspension dans l'air qui sont déposées où que ce soit dans les voies respiratoires et recueillies lors d'un échantillonnage de l'air à l'aide d'un appareil de sélection granulométrique qui : a) satisfait aux critères de sélection granulométrique établis par l'ACGIH; b) a un point de coupure à 100 µl à 50 pour cent d'efficacité.				
		TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)				
		VEMP	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air.
		TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
Le nickel élémentaire et ses alliages contenant du nickel sont des carcinogènes du groupe 2B selon l'IARC. Les composés de nickel sont des carcinogènes du groupe 1 selon l'IARC.  L'IARC «1» s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.  L'IARC «2B» s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.  L'ACGIH «A1» s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques				

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Cristalline bleu-vert foncé.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse 5% = pH 3.5 - 5.5.
Point de fusion / congélation	56.7°C
Point initial d'ébullition	137°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.05g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Soluble dans l'eau et l'alcool.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	137°C
Viscosité	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique. Réagit fortement avec les métaux. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Instable si chauffé. Hygroscopique. Exposition à l'humidité peut altérer le produit.
Risque de réactions dangereuses	Comburant. Risques de violentes réactions ou d'explosions si chauffé fortement. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la chaleur excessive. Réagit avec les matières combustibles. Ce produit devient déliquescent si exposé à l'humidité.
Substances incompatibles	Matière organique. Les poudres de métaux. Agents réducteurs forts. Acides. Agents oxydants forts. Les alkènes, les cyanures, les hypophosphites, les nitrites, les phosphinates, les thiocyanates, les produits combustibles et organiques, la chaleur et l'humidité. Les complexes avec la tétramine et la tétrahydrazine sont explosifs.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - oxydes d'azote (NOx). - nickel/oxyde de nickel. - acide nitrique.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## NITRATE DE NICKEL(II) (HEXAHYDRATÉ)

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmoieinent.
- Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau Irritation et dermatite. Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
- Respiration	Toxique en cas d'inhalation. Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Peut provoquer des réactions allergiques respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausées et vomissements.
- Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, convulsions, nausées et vomissements.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC). Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire. Les symptômes de réaction allergique peuvent inclure des éruptions cutanées, des démangeaisons, de l'enflure, des difficultés respiratoires, des picotements des mains et des pieds, des étourdissements, des étourdissements, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires ou des bouffées de chaleur. Ce produit peut causer de la sensibilisation respiratoire et cutanée. Dommages aux poumons. Peut causer un œdème pulmonaire. Dermite de contact.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 1620 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Persistence et dégradation</b>	Soluble dans l'eau. Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	2725
<b>Appellation réglementaire</b>	NITRATE DE NICKEL
<b>Classification du TMD</b>	5.1 Matières comburantes
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indice de quantité limitée</b>	5kg
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2 Matières solides comburantes catégorie 2
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-10-22